

**Documentation relative à la mise à disposition des
données relatives aux niveaux de dépendance
moyens départementaux des résidents des
EHPAD pour l'exercice 2021 sur le site
data.gouv.fr**

18 octobre 2021

1.	PRÉSENTATION DU CADRE DE PUBLICATION.....	2
2.	DESCRIPTION DES DONNEES	3

1. Présentation du cadre de publication

1.1 Contexte

En application du II de l'article L. 314-2 du CASF, la CNSA collecte chaque année les valeurs moyennes du GIR moyen pondéré (GMP) départemental fixées par les présidents des conseils départementaux pour les EHPAD nouvellement créés, afin de les intégrer dans la valorisation des dotations régionales limitatives de crédits d'assurance-maladie destinées au financement des EHPAD. Ces informations sont recueillies auprès des conseils départementaux, principalement par transmission de l'arrêté du président du conseil départemental ou, dans certains cas, sur une base déclarative.

1.2 Contenu

Ce fichier de données contient les valeurs moyennes départementales du GMP 2020 des résidents des EHPAD fixées au titre de l'exercice 2021 par 76 Départements et la Métropole de Lyon.

Ces valeurs sont fixées tous secteurs confondus (public, privé non lucratif et privé commercial).

Il s'agit des données brutes. Aucun retraitement n'est effectué par la CNSA.

GMP moyens EHPAD

2. Description des données

2.1 Description de l'existant

Nom de la donnée	Identifiant du champ	Description	Type et format	Valeur ou règle de gestion CNSA
Année	Année	Exercice budgétaire au titre duquel la valeur est fixée	Numérique	
Numéro de département	N° DEP	Code officiel géographique du département	Numérique	69M : code retenu pour désigner la Métropole de Lyon
Nom du département	NOM DEPARTEMENT	Libellé du département	Texte	Libellé de la métropole pour la Métropole de Lyon
Gir moyen pondéré (GMP) moyen départemental	GMP moyen départemental	Valeur moyenne départementale du GMP retenue par le Conseil départemental	Numérique	